

**Compte rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal**

**Séance du 24 septembre 2021**

(Convocation du 14 septembre 2021)

En exercice	Présents	Votants
11	9	11

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Ghislain HOMO, Maire.

Présents : Ghislain HOMO, Maire, Djeilali BERRAYAH, adjoints, Elise BUISSON, Marie-France VERGONJANNE, Philippe DELAMARE, Fabien LEFEBVRE, Grégoire BATAILLE, Philippe VANHUMBEECK, Jacky CRESTEY-HONORÉ

☞ Mme Marion ROBERT donne pouvoir à Élise BUISSON

☞ Françoise DUVRAC donne pouvoir à Philippe VANHUMBEECK

Monsieur Djeilali BERRAYAH a été nommé secrétaire de séance.

**POINT RENTRÉE SCOLAIRE**

Mme Marie-France VERGONJANNE fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est passée sans difficultés particulières, une nouvelle directrice est arrivée à l'école d'AULNAY, elle s'occupe des petites sections. Un changement de poste a été effectué suite à l'arrêt maladie de la cantinière. Mme VAZARD, directrice de l'école de Glisolles prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire. Il a été discuté qu'une garderie pourrait être mise en place de 16 H 00 à 16 H 30, pour les enfants de Gaudreville à l'école de Glisolles. Nous sommes en attente d'une réponse.

**TRANSPORTS SCOLAIRES**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la compétence des transports scolaires ne sera plus du ressort de la Région Normandie. De ce fait, cette année, les parents dont les enfants sont scolarisés au collège ou au lycée ont dû payer la totalité du montant de la carte 2021/2022 soit la somme de 120,00 € par enfant.

Tous les ans, la municipalité prenait à sa charge 50 % du montant de la carte scolaire, qu'elle versait au SITS ou à la Région Normandie. Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, le remboursement de 60€ par enfants sur présentation d'un justificatif de paiement, aux parents ayant payé la totalité de la carte cette année.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le remboursement des 50 %.**

## **POINT BUDGET**

M. Le Maire fait le point sur le budget. La commune a dépensé 31.60 % en investissement et 29.85 % en fonctionnement. Le Conseil Municipal est informé que le radar pédagogique sera livré la semaine prochaine, qu'il est subventionné à 50 %.

Les travaux des Grands Riants se feront dans la semaine 45.

M. OUDOUX a été relancé pour son devis concernant la citerne incendie mais toujours pas de nouvelle à ce jour.

Les décorations de Noël ont été commandées.

La commission PLU sera de nouveau réunie pour finaliser la proposition du projet et une réunion publique sera planifiée.

## **RD 60**

M. Le Maire propose d'installer, au niveau du 06 Rue de la Mairie, un trottoir vertical et de l'autre côté un trottoir franchissable, ce qui protégera le mur des habitants et permettra un ralentissement des véhicules. Les potelets fournis ne seront pas installés pour l'instant mais seront posés si nécessaire. La pose de deux ralentisseurs peut être envisagée, une enquête sera réalisée auprès des habitants de la Rue de la Mairie, Rue des Murets, pour obtenir leur avis avant le début du chantier.

## **DÉLIBÉRATION NOUVEAU RÉGIME D'EXONÉRATION DE LA TFPB**

M. Le Maire fait lecture du mail reçu par la préfecture concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties. En effet, la commune a la possibilité de limiter l'exonération de la base imposable et de revenir sur les 2 ans d'exonérations d'impôts pour les nouvelles constructions. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de ne pas modifier l'existant à :

**1 voix contre**

**1 abstention**

**9 pour**

## **DEMANDE D'AUTORISATION DE CHASSE :**

M. Le Maire informe que la société de chasse communale de Gaudreville a fait une demande auprès de la Direction de l'environnement, de l'espace rural et de l'agriculture pour pouvoir chasser sur l'Espace Naturel Sensible des Grands Riants. La mairie a reçu un mail de M. PICHOS, coordinateur, l'informant qu'il ne s'oppose pas à ce projet, mais sous certaines conditions et notamment :

- interdiction d'agrainages,
- pas d'installation de pièges,
- pas de miradors,
- pas de chasse pendant les interventions du lycée horticole.

En cas non-respect de ces closes ou désaccords, l'autorisation pourra être supprimée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote pour l'interdiction de chasse a :

**8 voix pour**

**3 contre**

## **PLU - PLANIFICATION DE LA DATE DE LA RÉUNION PUBLIQUE :**

La commission PLU se réunira prochainement afin de fixer une réunion publique où le projet sera présenté. Les habitants seront conviés par flyers dans leur boîte aux lettres.

## **INFORMATION SIÈGE :**

M. Djeilali BERRAYAH informe qu'il n'y a pas eu de commission SIEGE, le prochain projet est sur la partie des Grands Riants, tranche 1, c'est-à-dire du pont à la mairie.

**POINTS TRAVAUX :**

Les prochains travaux seront Rue des Grands Riants semaine 45.

**TÉLÉTHON :**

La vente des calendriers aura lieu en Mairie, comme l'année dernière.

**NOËL ET REPAS DES SAGES :**

Le spectacle de Noël aura lieu à la mairie pour une durée de 45 minutes, il sera suivi du passage du Père Noël et d'un buffet pour les grands et les petits. Quant au repas des sages, il est maintenu.

**DIVERS :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que certaines habitations sont raccordées à la fibre, notamment les clients de Free qui ont été directement contactés par cet opérateur.

M. Djeilali BERRAYAH informe qu'il se rendra à la dernière réunion SICOSSE le 28 septembre.

M. Jacky CRESTEY-HONORÉ demande que le pont soit réparé, Le Maire s'engage à solliciter les services techniques de la Communauté de Communes pour les travaux. Il s'étonne que la signalétique n'ait pas été faite dans toute la commune. M. Le Maire explique que des personnes sont en arrêt maladie et que les remplaçants n'ont pas la compétence pour finir ce travail. Jacky CRESTEY-HONORÉ informe que l'arbre au milieu de l'Iton a bien été évacué.

La séance est close à vingt-et-une heure et trente minutes.

Ghislain HOMO,  
Maire de Gaudreville la Rivière



